

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 14^e jour du mois de mai 2018, à 19 heures sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Alain Delarosbil
Monsieur Florian Duchesneau
Monsieur Hébert Huard
Madame Gina Samson

Sont également présents : Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques, Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim et trésorière et Monsieur Simon Carrothers, directeur des services techniques par intérim.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h02 et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-05-126 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Carte de remerciement du Club des 50 et plus l'Amicale de Paspébiac
 - Lettre de remerciement de la Coupe Desjardins du 27 avril 2018
 - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – appel de propositions 2018-2019 du 7 mai 2018 au 15 juin 2018
 - Lancement du Fonds national de co-investissement pour le logement doté d'une enveloppe de 13.2 milliards de dollars
 - Lettre envoyée par le maire à Unipêche M.D.M Ltée le 4 mai 2018 afin de faire le point sur les démarches effectuées par la Ville
 - Invitation à la cérémonie des 22^e Prix ExcÉlan loisir et sport du 26 mai 2018
 - Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) – activité minière – séance de travail du 23 mai 2018
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2018
 - Procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2018
6. Adoption des comptes à payer

7. Suivi du budget
8. Affaires des contribuables
9. Proclamation des Journées de la Culture les 28, 29 et 30 septembre 2018
10. Autorisation de la directrice de la Culture à représenter la Ville de Paspébiac à l'Assemblée Générale de Culture Gaspésie de juin 2018
11. Adoption du second projet de règlement 2018-463 modifiant le règlement de zonage 2009-325 par l'ajout de l'usage 57 dans la zone 277-M
12. Dérogation mineure - Stéphane Chapados
13. Dérogation mineure - Christian Joseph
14. Dérogation mineure - Martin Aspirot
15. Dérogation mineure - Dany Blais
16. Autorisation à lancer un deuxième appel d'offres relatif à l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville de Paspébiac
17. Ajout d'un signataire municipal
18. Contribution à la Compétition régionale des pompiers 2018
19. Mise à disposition du Collectif Aliment-Terre du terrain situé à l'arrière des locaux des Chevaliers de Colomb
20. Résolution d'appui à la demande d'aide financière du Club des 50 ans et plus dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2018-2019 pour les aînés
21. Rapport des conseillers
22. Affaires nouvelles
23. Période de questions
24. Levée de la séance

Il est proposé par **Madame Solange Castilloux** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2018-05-127 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Carte de remerciement du Club des 50 et plus l'Amicale de Paspébiac
- Lettre de remerciement de la Coupe Desjardins du 27 avril 2018
- Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – appel de propositions 2018-2019 du 7 mai au 15 juin 2018
- Lancement du Fonds national de co-investissement pour le logement doté d'une enveloppe de 13.2 milliards de dollars
- Lettre envoyée par le maire à Unipêche M.D.M Ltée le 4 mai 2018 afin de faire le point sur les démarches effectuées par la Ville
- Invitation à la cérémonie des 22^e Prix ExcÉlan loisir et sport du 26 mai 2018
- Orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) – activité minière – séance de travail du 23 mai 2018

2018-05-128 5- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Gina Samson** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux suivants soient approuvés tel que rédigés :

- Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2018
- Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2018

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

2018-05-129 6- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer pour le mois d'avril 2018 d'un montant de deux cent cinquante-et-un mille trois cent onze dollars et soixante-dix-sept sous (251 311.77\$) soient approuvés pour paiement.

2018-05-130 7- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Solange Castelloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport « État des activités financières » en date du 30 avril 2018 soit adopté.

8- AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2018-05-131 9- PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE LES 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Paspébiac et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST RÉSOLU, en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal :

QUE la Ville de Paspébiac, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* les 28, 29 et 30 septembre 2018, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2018-05-132 10- AUTORISATION DE LA DIRECTRICE DE LA CULTURE À REPRÉSENTER LA VILLE DE PASPÉBIAC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CULTURE GASPÉSIE DE JUIN 2018

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac est membre de Culture Gaspésie;

ATTENDU QUE Culture Gaspésie tient une assemblée générale le 1^{er} juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Gina Samson**, appuyé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice de la culture, Madame Chantal Robitaille, à représenter la Ville de Paspébiac à l'assemblée générale de Culture Gaspésie le 1^{er} juin prochain et à voter en son nom.

2018-05-133 11- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2018-463 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 PAR L'AJOUT DE L'USAGE 57 DANS LA ZONE 277-M

ATTENDU QUE l'objectif de la présente modification vise l'ajout de la classe d'usage spécifique numéro 57 « bars et boîtes de nuit » dans la zone 277-M;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Paspébiac peut modifier le contenu de son règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et/ou jugés pertinent par les membres du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 2018-463 a été donné lors de la séance extraordinaire du 30 avril 2018;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 30 avril 2018;

ATTENDU QU'un avis mentionnant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique a été publié le 2 mai 2018 sur le site internet et au bureau de la Ville;

ATTENDU QUE l'assemblée publique s'est tenue le 14 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que le Règlement numéro 2018-463 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le feuillet 10 de 11 de la Grille des spécifications, faisant partie intégrante du Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la Ville de Paspébiac, est modifié au niveau de la zone 277-M en ajoutant la classe d'usage numéro 57 (Bars et boîtes de nuit) aux usages qui sont autorisés dans la zone 277-M.

Toutes les autres dispositions afférentes à la zone 277-M figurant déjà à la Grille des spécifications demeurent par ailleurs inchangées.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion (2018-04-98)	30 avril 2018
Adoption du premier projet de règlement (2018-04-101)	30 avril 2018
Assemblée publique de consultation	14 mai 2018
Adoption du deuxième projet de règlement (2018-05-133)	14 mai 2018
Adoption du règlement	

2018-05-134 12- DÉROGATION MINEURE - STÉPHANE CHAPADOS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Stéphane Chapados a présenté une demande de dérogation mineure aux dispositions des articles 71 alinéa 2 et 72 du Règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac concernant l'immeuble situé au 24-28, 5^e Avenue Est à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet, de rendre réputée conforme la superficie totale des trois bâtiments accessoires supérieure à celle du bâtiment principal alors que l'article 71 alinéa 2 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder celle au sol d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a également pour effet, de rendre réputée conforme le nombre total de bâtiments accessoires, soit trois (3) garages alors que l'article 72 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que le nombre de bâtiments accessoires est limité à trois (3) par emplacement, dont pas plus de un (1) du même type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 27 avril 2018, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Stéphane Chapados;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors de l'assemblée publique présidée par le maire le 14 mai 2018 à 18 h 30, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D. Levesque Est;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Stéphane Chapados.

2018-05-135 13- DÉROGATION MINEURE - CHRISTIAN JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christian Joseph a présenté une demande de dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 alinéa 2 du Règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac concernant l'immeuble situé au 8, rue Scott à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet, de rendre réputée conforme la superficie totale des bâtiments accessoires (124,86 m²) supérieure à celle du bâtiment principal (107,76 m²) alors que l'article 71 alinéa 2 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder celle au sol d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 27 avril 2018, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Christian Joseph;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors de l'assemblée publique présidée par le maire le 14 mai 2018 à 18 h 30, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D. Levesque Est;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Monsieur Florian Duchesneau** et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Christian Joseph.

2018-05-136 14- DÉROGATION MINEURE - MARTIN ASPIROT

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Aspirot a présenté une demande de dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 alinéa 2 du Règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac concernant l'immeuble situé au 86, 3^e Avenue Est à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet, de rendre réputée conforme la superficie totale des bâtiments accessoires (133,78 m²) supérieure à celle du bâtiment principal (82,12 m²) alors que l'article 71 alinéa 2 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder celle au sol d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 27 avril 2018, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Martin Aspirot;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors de l'assemblée publique présidée par le maire le 14 mai 2018 à 18 h 30, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D. Levesque Est;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Gina Samson**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Martin Aspirot.

2018-05-137 15- DÉROGATION MINEURE - DANY BLAIS

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dany Blais a présenté une demande de dérogation mineure aux dispositions de l'article 39 du Règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac concernant l'immeuble situé au 15, 3^e Avenue Ouest à Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet, de rendre réputée conforme la hauteur du plancher fini au plafond fini d'un logement additionnel de 2.2 mètres alors que le paragraphe 5 de l'article 39 du Règlement de zonage 2009-325 prescrit une hauteur minimale du plancher au plafond de 2.44 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 27 avril 2018, recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Dany Blais;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise à la consultation des citoyens lors de l'assemblée publique présidée par le maire le 14 mai 2018 à 18 h 30, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D. Levesque Est;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Dany Blais sous réserve que les protections coupe-feu soient en conformité avec les normes du Code national du bâtiment.

2018-05-138 16- AUTORISATION À LANCER UN DEUXIÈME APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ASPHALTAGE DE CERTAINES AVENUES ET RUES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé le 14 août 2017 un premier appel d'offres numéro 14-08-30-08-017 visant la réalisation de l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a annulé cet appel d'offres par résolution numéro 2018-04-86 adoptée le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite lancer un deuxième appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville sur une superficie de 8162 m²;

CONSIDÉRANT QUE les rues et avenues identifiées sont les suivantes :

DESCRIPTION ET DIMENSION DES RUES ET AVENUES CIBLÉES :

La 7 ^e Ave-Ouest, - À partir de la rue St-Pie X	141m X 7m =	987 m ²
La 7 ^e Ave-Ouest, - À partir de la rue Day	80m X 7m =	560 m ²
La 6 ^e Ave- Ouest, - À partir de la rue Day	112m X 6.1m=	683 m ²
La 6 ^e Ave-Est, - À partir de la rue St-Pie X	61m X 6.3m =	384 m ²
La 5 ^e Ave-Est, - À partir de la rue Chapados	55m X 5.6m =	308 m ²
La 5 ^e Ave-Est, - À partir du 102 vers l'ouest	62m X 6.1m =	378 m ²
La 5 ^e Ave-Ouest, - À partir de la rue St-Pie X vers l'ouest	122m X 8m =	976 m ²
La 4 ^e Ave-Ouest, - À partir de la rue Day vers l'est	100m X 6.3m =	630 m ²
La 4 ^e Ave- Ouest, - À partir de la rue St-Pie X vers l'ouest	118m X 8m =	944 m ²
La rue Maldemay, - À partir du chemin de fer vers le sud	100m X 6.1m =	610 m ²
La rue Maldemay, - À partir du complexe portif vers le sud	65m X 6.1m =	397 m ²
La rue Maldemay, - À partir du 287 vers le nord	154m X 6.1m =	939 m ²
La 2 ^e Avenue-Est, - À partir de la rue Maldemay vers l'ouest	60m X 6.1m =	366 m ²
TOTAL en m²		8162m²

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil**, appuyé par **Monsieur Florian Duchesneau** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à lancer un deuxième appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues et rues de Paspébiac, dans la limite des prévisions budgétaires de la Ville.

2018-05-139 17- AJOUT D'UN SIGNATAIRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des signataires afin de remplir les obligations financières et institutionnelles de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces signataires auront le pouvoir de signer au nom de la Ville tous les documents légaux provenant d'institutions financières;

CONSIDÉRANT QUE par résolution numéro 2017-11-339 adoptée le 13 novembre 2017, le conseil avait identifié les signataires, officiers municipaux et élus, des comptes bancaires de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'ajouter un signataire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Florian Duchesneau** et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de désigner à titre d'officier municipal, comme signataire, Madame Carole Huard, technicienne comptable.

L'officier susmentionné est par la présente autorisé pour et au nom de la Ville, à endosser, transférer, déposer, escompter ou à percevoir à la Banque ou à la Caisse, des chèques, billets promissaires, lettres de change, demande pour paiement d'argent ou autres instruments pour ajuster, régler, vérifier toute pièce justificative liée à la Banque ou à la Caisse.

2018-05-140 18- CONTRIBUTION À LA COMPÉTITION RÉGIONALE DES POMPIERS 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de New Carlisle organise la compétition régionale des pompiers le 8 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac souhaite nouer un partenariat équitable avec la Municipalité de New Carlisle pour l'utilisation du Centre Culturel dans le cadre de cette compétition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville contribue à cet événement, à hauteur de huit cent cinquante dollars (850\$), par la mise à disposition gratuite de la salle multifonctionnelle et de la cuisine du Centre Culturel.

2018-05-141 19- MISE À DISPOSITION DU COLLECTIF ALIMENT-TERRE DU TERRAIN SITUÉ À L'ARRIÈRE DES LOCAUX DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE le Collectif Aliment-Terre (ci-après le Collectif) a pour mission, depuis quatorze (14) ans, de travailler à soulager la faim sur le territoire de Saint-Siméon à Port-Daniel et de sensibiliser la population au phénomène de la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de promouvoir la sécurité et l'autonomie alimentaire au sein de la population, le Collectif a créé les jardins communautaires;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, seize (16) personnes ont participé aux jardins communautaires et plus de trente-cinq (35) personnes ont bénéficié des produits de la récolte;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif occupe tacitement depuis de nombreuses années le terrain appartenant à la Ville, situé à l'arrière de la bâtisse des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QUE le 7 mai dernier, le Collectif Aliment-Terre a fait parvenir à la Ville une demande officielle d'occupation du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville soutient et encourage l'initiative de jardins communautaires sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Florian Duchesneau**, appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville autorise le Collectif Aliment-Terre à occuper le terrain, dont elle est propriétaire, situé à l'arrière des locaux des Chevaliers de Colomb pour une durée indéterminée.

2018-05-142 20- RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2018-2019 POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le Club des 50 ans et plus l'Amicale de Paspébiac (ci-après le Club) présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention Nouveaux Horizons 2018-2019 pour les aînés afin de réparer leur local;

CONSIDÉRANT QUE le Club demande l'appui de la Ville de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Gina Samson** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville appuie la demande d'aide financière du Club des 50 ans et plus l'Amicale de Paspébiac par le biais du programme Nouveaux Horizons 2018-2019 pour les aînés.

21- RAPPORT DES CONSEILLERS

- Madame Solange Castilloux – conseillère au siège n°1

Elle a assisté à une rencontre avec le maire et le président de la marina. Il fut question de la marina et des projets en cours. C'est important pour le développement économique de Paspébiac.

Le 16 avril dernier, elle a assisté à une rencontre avec le CISSS concernant le dossier de la dentisterie qui avance bien.

Le 24 avril 2018, elle a participé à une première réunion sur la Journée Citoyenne du 9 juin prochain.

Le même jour, elle a assisté à une réunion à New Carlisle avec Monsieur Duchesneau organisée par l'URLS. Il fut question, entre autres, du recrutement des bénévoles. Ce fut une rencontre très intéressante.

Le 26 avril 2018, elle a assisté à l'AGA de Desjardins qui a eu lieu au Centre Culturel.

Le même jour, elle a assisté à une rencontre sur le dossier sur la sécurité civile.

Le 11 mai dernier, il y a eu une deuxième rencontre sur la Journée Citoyenne du samedi 9 juin 2018.

- Madame Nathalie Castilloux – conseillère au siège n°2

Elle a assisté à une rencontre concernant le comité inter-incendie avec Monsieur Duchesneau. Une rencontre est prévue le 16 mai prochain.

Elle a participé aux réunions concernant l'organisation de la Journée Citoyenne du 9 juin 2018.

- Monsieur Alain Delarosbil – conseiller au siège n°3

Concernant le club de conditionnement physique et de santé de Paspébiac, il y a une proposition d'acquisition d'équipements pour plus de 10 000\$. Ils ont sollicité des commanditaires pour du financement.

Concernant le camping, tous les saisonniers ont renouvelé leur réservation sauf deux personnes.

Concernant les nouveaux arrivants, il participe avec le maire et Madame Gina Samson à un dîner organisé par Place aux Jeunes qui aura lieu au Centre Culturel le samedi 19 mai 2018. Ce dîner a lieu dans le cadre des séjours exploratoires.

Il propose son aide aux organismes communautaires qui ont besoin d'assistance pour monter des dossiers de demande de subvention ou de financement. Ça lui ferait plaisir de le faire et c'est gratuit.

- Monsieur Florian Duchesneau – conseiller au siège n°4

En avril, il y a eu 3 accidents et 3 incendies. Il y a eu 3 incendies et 2 feux de cheminée en mai.

Il a assisté à la rencontre organisée par l'URLS avec Madame Castilloux. Il était question de bénévolat. St-Godefroi et Shigawake veulent se regrouper avec Paspébiac pour avoir des bénévoles.

Les rencontres sur le comité inter-incendie se passent très bien. Ils vont décider le mercredi 16 mai pour l'achat d'un VTT.

- **Monsieur Hébert Huard – conseiller au siège n°5**

Concernant la Fête Nationale, il voulait mettre le paquet jusqu'à ce qu'il voit le budget, seulement un peu plus de 3000\$. Il fait appel aux bénévoles qui veulent bien s'impliquer avec eux pour faire de cette fête une réussite.

- **Madame Gina Samson – conseillère au siège n°6**

Site Historique

J'ai assisté à la rencontre du conseil d'administration qui s'est tenue le 25 avril dernier. Déjà plus de 83 groupes ont réservé pour la visite guidée et plus de 56 groupes pour la visite ainsi que le repas. Je vous rappelle que l'ouverture officielle du Site se fera par un déjeuner le 3 juin prochain, au Restaurant l'Ancre et que celui-ci est toujours à la recherche d'un(e) aide-cuisinier(ère) pour la prochaine saison. Pour les gens intéressés, vous adresser directement au bureau d'administration du Site.

Centre culturel

Le 25 avril dernier, j'ai assisté à une rencontre avec le comité de la programmation des Moussaillons, afin de regarder les événements à venir vs ceux du Centre culturel et les différents projets. Une programmation sera lancée pour la saison et n'hésitez pas à la consulter et de rendre vivant votre centre culturel.

Célébration de la Fête Nationale

Les membres du comité organisateur nous sommes réunis les 4 et 10 mai pour ma part, afin de travailler sur la programmation et l'organisation de la Fête nationale. Animation, causerie en formule 5 à 7, bricolage, spectacle amateurs, jeux variés seront à l'honneur pour cette journée et se dérouleront en grande partie au Centre culturel, le samedi 23 juin. Quant au lendemain, le 24, un brunch aura lieu à la salle des Chevaliers de Colomb. Une programmation officielle sera publiée dans le prochain journal Le Barachois puisque des activités sont encore à confirmer. En ce qui concerne le spectacle amateur, les gens de tous âges intéressés d'y participer peuvent communiquer avec moi ou encore madame Doris Chapados afin de nous faire part de leurs coordonnées et du numéro qu'ils présenteront.

Sécurité civile

Le 26 avril dernier, nous avons eu une rencontre du comité visant la mise en place d'un plan de sécurité civile, lors de laquelle tous les documents existants sur le sujet furent déposés afin qu'une mise en commun soit faite et qu'un seul document de travail puisse être remis aux membres du comité, tâche qui me fut confiée et sur laquelle je travaille présentement.

Comité d'embellissement

Un comité nouvellement mis sur pied se réunira afin de travailler à l'embellissement de nos espaces municipaux certainement, mais également à la conscientisation des citoyens à la préservation et l'embellissement de leurs espaces. Qui dit printemps, dit terrains encombrés de résidus causés par la nature, mais surtout ceux déposés volontairement par des gens peu conscients justement de leur environnement. Une petite marche dans certaines rues et vous verrez vite les résultats de la bêtise humaine dans les fossés situés de chaque côté. Tentez donc dès maintenant de vous débarrasser de vos résidus ou ordures d'une façon adéquate pour le bien de tous.

22- **AFFAIRES NOUVELLES**

23- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-05-143 24- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Solange Castelloux** que la séance soit levée. Il est 20h57.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date